

CLINIQUE PASTEUR (Guilherand-Granges)

Tarifs à compter du 01/02/2024

Forfait journalier.....	20 €/jour
Forfait PAT (Participation Assuré, facturée par la Sécurité Sociale pour un séjour)	24 €/séjour

PRESTATIONS HOTELIERES

Le supplément chambre particulière est facturable du jour d'entrée au jour de sortie inclus

CHAMBRE PARTICULIERE en MEDECINE & CHIRURGIE

- **SOLO CLASSIC** Chambre privée.....90 €/jour
- **SOLO PLUS** Chambre privée, TV, Téléphone, WIFI et petit déjeuner Plaisir..... 110 €/jour
- **SOLO CONFORT**.....180 €/jour
Chambre privée, TV, Téléphone, WIFI, petit déjeuner Plaisir, restauration Mes Menus de Chef, set linge confort, trousse de bienvenue, lit accompagnant, petit déjeuner Plaisir et un repas Mes Menus de Chef pour l'accompagnant.

CHAMBRE PARTICULIERE en POLYSOMNOGRAPHIE.....70 €/jour

CHAMBRE PARTICULIERE en HOSPITALISATION DE JOUR

- **BULLE CLASSIC** Chambre privée, collation 60 €
- **BULLE PLUS** 85 €
Chambre privée, WIFI, TV, Collation, présence accompagnant possible
- **BULLE CONFORT** 110 €
Chambre privée, WIFI, TV, pause gourmande, Trousse toilette bien être, kit de repos confort, présence accompagnant possible, Pause gourmande pour l'accompagnant.

SERVICES ANNEXES

TELEVISION

- Chambre particulière SOLO PLUS et SOLO CONFORT.....inclus
- Chambre double ou particulière SOLO CLASSIC : s'adresser à la boutique « Chez Jean » (tél : 2311)

TELEPHONE

- Ouverture de ligne..... Gratuit
- Communications téléphoniques 5 €/jour
- Chambre particulière SOLO PLUS et SOLO CONFORT.....inclus

WIFI

- Bas débit Gratuit
- Haut débit illimité 8 €/jour
- Haut débit illimité Chambre particulière SOLO PLUS et SOLO CONFORT.....inclus

COUCHETTE ACCOMPAGNANT

- Médecine et Chirurgie 16 €
- Médecine et Chirurgie SOLO CONFORT.....inclus

RESTAURATION ACCOMPAGNANT

- Petit déjeuner Accompagnant (ticket à prendre à l'Accueil) 4 €
- Petit déjeuner **Plaisir** Accompagnant (à commander dans le service) 8 €
- Menu **Plaisir** Accompagnant (à commander dans le service)..... 22 €
- Repas Accompagnant (ticket à prendre à l'Accueil).....11 €

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins ». (Arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins, article 9).